



# PRIME À L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

## **FORMULAIRE DE DEMANDE** *Janvier 2009*



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

ADMINISTRATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DU LOGEMENT

DIRECTION DU LOGEMENT

## APERÇU DES DOCUMENTS À JOINDRE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE

### Quels documents devez vous joindre à votre formulaire de demande?

Ceci dépend de votre qualité comme demandeur. **Avant tout, veuillez cocher la case définissant votre statut de demandeur.** Les numeros à droite vous renvoient vers la liste des documents en bas. **En savoir plus sur les documents?** Voir la notice explicative.

| Qualité du demandeur  | Documents à joindre    |
|---|------------------------|
| <input type="checkbox"/> le propriétaire qui est une personne physique, jouissant de la pleine propriété  | 1 au 7                 |
| <input type="checkbox"/> le propriétaire qui est une personne physique, jouissant de la pleine propriété et qui sollicite la prime majorée              | 1 au 9                 |
| <input type="checkbox"/> le copropriétaire ordinaire  | 1 au 7, 10             |
| <input type="checkbox"/> le copropriétaire forcé  | 1 au 7, 11, 12         |
| <input type="checkbox"/> l'association de copropriétaires   | 1 au 7, 11, 12         |
| <input type="checkbox"/> le propriétaire qui est une personne morale de droit privé, jouissant de la pleine propriété                                   | 1 au 7, 12; 13         |
| <input type="checkbox"/> une personne physique titulaire d'un bail emphytéotique  | 2 au 7, 14, 15         |
| <input type="checkbox"/> une personne morale de droit privé titulaire d'un bail emphytéotique   | 2 au 7, 12, 13, 14, 15 |
| <input type="checkbox"/> une personne physique domiciliée en Région de Bruxelles-Capitale et titulaire d'un bail commercial enregistré de plus de 6 ans | 2 au 7, 14, 16, 17, 18 |
| <input type="checkbox"/> une asbl œuvrant à la rénovation de l'habitat ou pour une agence immobilière sociale   | 2 au 7, 14, 16, 17, 18 |
| <input type="checkbox"/> une agence immobilière sociale   | 2 au 7, 19, 20, 21     |

### Remarques importantes valables pour tous les demandeurs:

- Pour les immeubles soit classés ou en procédure de classement, soit inscrits sur la Liste de sauvegarde ou en procédure d'inscription sur cette liste, l'arrêté du Gouvernement autorisant les travaux devra être joint au formulaire de demande;
- La durée de validité du document «Composition de ménage» est d'1 mois, pour tous les autres documents elle est de 6 mois;

### Quels documents peuvent être demandés?

1. un certificat de propriété (inclus dans le formulaire);
2. un extrait de la matrice cadastrale attestant de l'âge du bâtiment;
3. le(s) devis détaillé(s) des travaux prévus;
4. des photographies significatives de la façade avant à embellir (à joindre au formulaire);
5. un permis d'urbanisme ou une attestation précisant qu'aucun permis n'est nécessaire (à compléter dans le formulaire);
6. les plans des travaux (si nécessaire);
7. la copie d'une convention conclue avec un architecte (si nécessaire);
8. une composition de ménage;
9. une copie de l'avertissement - extrait de rôle;
10. l'accord (pour les travaux envisagés) de tous les copropriétaires (ou leur faire signer le formulaire);
11. une copie du PV de la décision de l'assemblée générale concernant l'exécution des travaux et l'engagement de conserver l'affectation de logement;
12. une copie du mandat du signataire de la demande;
13. une copie des statuts de personne morale de droit privé;
14. un accord écrit (pour les travaux envisagés) du propriétaire;
15. une copie du bail emphytéotique enregistré;
16. une copie du bail à loyer;
17. une copie du bail commercial enregistré d'une durée minimum de 6 ans à compter de la date d'introduction de la demande;
18. un certificat de résidence (résidence principale);
19. un certificat de propriété (inclus dans le formulaire) ou le bail emphytéotique ou le contrat de location ou le mandat de gestion (les 3 derniers pour une durée de plus de 5 ans à compter de la date d'introduction de la demande);
20. une copie de l'agrément de la Région.
21. Uniquement pour une asbl œuvrant à la rénovation de l'habitat ou pour une agence immobilière sociale  
*Et, pour un demandeur-locataire:*  
21. un accord écrit (pour les travaux envisagés) du propriétaire.  
  
*Et, pour une personne morale:*  
22. une copie du mandat du signataire de la demande;  
23. une copie des statuts de personne morale.

Textes légaux complets et Notice explicative complémentaire au formulaire, fournis sur simple demande auprès du



#### CENTRE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (CIL)

Rue du Progrès 80 / bte1, - 1035 Bruxelles  
0800/40 400 de 9h à 12h. Gratuit  
Ouvert tous les jours ouvrables de 9h à 12h.

**Ministère de la Région de Bruxelles - Capitale**

**DIRECTION DU LOGEMENT - CCN - Gare du Nord**

Rue du Progrès 80 bte 1, 1035 BRUXELLES

**Tél 0800 40 400** les jours ouvrables de 9h à 12h

**E-mail: aatl.logement@mrbc.irisnet.be**

Cachet de l'organisme qui donne ce formulaire

**PRIME À L'EMBELLEMENT DES FAÇADES**

Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 02 mai 2002 (Moniteur belge 25.06.2002)  
et Arrêté ministériel du 19 juin 2002 (Moniteur belge 25.06.2002)

|  |              |   |  |
|--|--------------|---|--|
| 54/.....<br><br>54/.....<br><br>51/..... | Gestionnaire | Date accusé de dépôt ou date envoi recommandé | Date de réception de documents manquants |
|--|--------------|---|--|

**Remarques préliminaires importantes**

- Il est vivement conseillé de prendre connaissance des commentaires qui précèdent les cases à remplir, ainsi que des remarques inscrites en annexe des informations à fournir.
- Une notice explicative et un recueil des normes légales sont disponibles sur simple demande.
- La norme légale constituée par les Arrêtés et Ordonnances prévaut sur les autres textes.
- Le formulaire est à remplir en caractères d'imprimerie.

- Page 2 reprend la liste des documents à joindre à l'introduction de cette demande.
- Toutes les cases en vert sont à remplir par le demandeur.
- Plus d'information dans la notice explicative.
- Chaque immeuble ne peut faire l'objet que d'une seule demande.

**ADRESSE DU LOGEMENT À EMBELLIR / COORDONNEES DU DEMANDEUR**

**1 Adresse du logement à embellir**

Rue [.....]  
 N° [.....] Bte [.....] Etage [.....]  
 Code postal [.....] Commune [.....]

**2 Nom, prénom, coordonnées du demandeur**

Nom [.....]  
 Prénom [.....]  
 ou raison sociale  
 Tél [.....] / [.....] GSM [.....] / [.....]  
 Fax [.....] / [.....]  
 E-mail [.....]

**3 Adresse de la résidence principale ou adresse de correspondance** (ne pas compléter si idem que 1)

Rue [.....]  
 N° [.....] Bte [.....] Etage [.....]  
 Code postal [.....] Commune [.....]



## Cases réservées aux cohabitants majeurs, et les enfants majeurs

Nom

Prénom   
(ou raison sociale)

No de registre national

Date :     
(jj) (mm) (aa)

Signature :

Nom

Prénom   
(ou raison sociale)

No de registre national

Date :     
(jj) (mm) (aa)

Signature :

Nom

Prénom   
(ou raison sociale)

No de registre national

Date :     
(jj) (mm) (aa)

Signature :

Nom

Prénom   
(ou raison sociale)

No de registre national

Date :     
(jj) (mm) (aa)

Signature :

En datant et signant ce formulaire vous marquez votre accord à ce que vos données soient traitées électroniquement.

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR DE LA PRIME À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

### Engagements du demandeur

Art. 1. 3° Immeuble: immeuble dont deux tiers des niveaux au moins sont affectés au logement et qui a été construit depuis plus de vingt cinq ans à dater de l'introduction de la demande d'octroi de la prime.

Art. 19. Le demandeur s'engage en cas de modification de l'affectation de l'immeuble tel que défini à l'art. 1er, 3°, dans les cinq ans à dater du paiement de la prime, à rembourser le montant de celle-ci.

### Remboursement

Art. 20. Sans préjudice des (dispositions du Code pénal) ou de poursuites judiciaires en application de l'arrêté royal du 31 mai 1933, le demandeur est tenu de rembourser à la Région les sommes reçues (sur base de l'arrêté) ainsi que les intérêts y afférent; calculés au taux légal en vigueur à la date de la décision du recouvrement:

- 1° en cas de déclaration inexacte ou frauduleuse effectuée en vue d'obtenir indûment la prime;
- 2° en cas de non-respect de l'obligation visée à l'article 19;
- 3° en cas de refus de produire les documents réclamés par l'administration conformément au dernier alinéa.

...

Le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale peut demander aux bénéficiaires tout document visant à prouver le respect de l'obligation visée à l'article 19."

En datant et signant ce formulaire de demande, vous souscrivez à ce qui précède.

Plus d'infos dans la notice explicatives p.2, 13, 14.

### Le soussigné demandeur,

**Nom** \_\_\_\_\_

**Prénom** \_\_\_\_\_  
(ou raison sociale)

Date :    \_\_\_\_  \_\_\_\_  \_\_\_\_  
          (jj)   (mm)   (aa)

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

## CERTIFICAT DE PROPRIETE pour l'obtention d'une prime à l'embellissement des façades

*Plus d'infos dans la notice explicative page 5.*

**Formulaire à faire remplir par le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines**  
rue de la Régence 54, 1000 Bruxelles

| <b>Informations à fournir par le demandeur</b> |  |
|--|--|
| <b>1 Identité du propriétaire - demandeur</b>  |  |
| Nom  |  |
| Prénom<br>ou raison sociale                    |  |
| Rue  |  |
| N°   |  |
| Bte  |  |
| Etage  |  |
| Code postal                                    |  |
| Commune  |  |
| N° de registre national                        |  |
| <b>2 Adresse du logement à embellir</b>        |  |
| Rue  |  |
| N°   |  |
| Bte  |  |
| Etage  |  |
| Code postal                                    |  |
| Commune  |  |

| <b>Certificat à remplir par le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines</b>   |                 |                           |   |                              |  |
|---|-----------------|---------------------------|---|------------------------------|--|
| Le soussigné, Receveur de l'Enregistrement et des Domaines à .....  |                 |                           |   |                              |  |
| certifie, d'après les documents dont il dispose, que le(s) requérant(s) désigné(s) ci-dessus est (sont) titulaire(s), dans le ressort du bureau, des droits réels immobiliers ci-après <sup>1</sup> : |                 |                           |   |                              |  |
| Commune   | Rue ou lieu dit | Désignation<br>section n° | Nature  | Contenance<br><b>ha a ca</b> | Nature du droit et quotités possédées) |
|   |                 |                           |   |                              |  |
| <sup>1</sup> S'il y a d'autres propriétaires du bien immobilier, prière de les reprendre au verso avec leurs quotités et la nature de celles-ci.  |                 |                           |   |                              |  |
| Sceau   |                 |                           | Salaire perçu:<br>Rég. N°:<br>Date:<br>Signature:<br>Nom du Receveur: |                              |  |



## AUTORISATION À DÉLIVRER PAR LES COPROPRIÉTAIRES, QUANT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET À L'AFFECTATION DE L'IMMEUBLE

*Plus d'infos dans la notice explicative page 5.*

La Direction du Logement a besoin de l'accord des copropriétaires pour les travaux aux parties communes de l'immeuble, ainsi que pour les châssis. Le demandeur peut fournir une copie du PV de l'Assemblée générale ou d'une réunion des copropriétaires, contenant la décision collective de réaliser les travaux et de conserver l'affectation de logement de l'immeuble pendant une période de cinq ans au moins à dater du paiement de la prime. Il peut aussi faire remplir et signer individuellement les mentions ci-dessous.

**Le(s) soussigné(es), copropriétaire(s) du logement à embellir\* situé à :**

**(adresse).....**  
**marque(ent) son/leur accord sur l'exécution des travaux et sur la conservation de l'affectation de logement de l'immeuble pendant une période de cinq ans au moins à dater du paiement de la prime.**

Il(s) autorise(nt) également la Direction du Logement à procéder au recueil de données personnelles et autorise(nt) l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à délivrer des informations les concernant en vue de l'octroi de la prime à l'embellissement des façades. (Respect de la vie privée. Arrêté royal du 8 décembre 1992).

Ils marquent leur consentement à ce que les données soient traitées électroniquement.

\* *uniquement les personnes majeures.*

Nom

Prénom

Date         Signature

*(jj)      (mm)      (aa)*

Nom

Prénom

Date         Signature

*(jj)      (mm)      (aa)*

Nom

Prénom

Date         Signature

*(jj)      (mm)      (aa)*

Nom

Prénom

Date         Signature

*(jj)      (mm)      (aa)*

Nom

Prénom

Date         Signature

*(jj)      (mm)      (aa)*

## LISTE DES TRAVAUX QUI FONT L'OBJET DE LA DEMANDE

*Plus d'infos dans la notice explicative page 3, 8, 9, 10, 11, 13.*

**A remplir par le demandeur :**

*Veillez cocher les travaux pour lesquels vous demandez une prime (colonne en vert). Ces travaux doivent faire l'objet d'un (ou de) devis. Seul ceux-ci seront pris en considération.*

**A remplir par le Service de l'Urbanisme :**

*Les deux colonnes de droite (en bleu) sont à remplir par le Service de l'Urbanisme de la Commune où se situe le bien.*

| A compléter par le demandeur<br><i>(cochez la case correspondant aux travaux)</i> | A compléter par le Service de l'Urbanisme                 |   |
|---|---|---|
|   | <i>Il faut un Permis</i>                                  | <i>Demande de Permis en cours</i>                         |
| <b>Echafaudages</b>   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <b>Nettoyage des façades non peintes et mise à nu des surfaces peintes</b>        | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <b>La pose</b>  |   |   |
| - d'un hydrofuge  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - d'un anti-graffiti  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <b>Peinture du parement de la façade</b>  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <b>Si OUI: couleur avant travaux:</b> .....                                       |   |   |
| <b>couleur après travaux:</b> .....   |   |   |
| <b>Peinture des châssis et portes</b>   |   |   |
| - châssis et portes   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - autres éléments en bois et métalliques  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <b>Travaux de réparations:</b>  |   |   |
| - moulures  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - coins de balcon   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - assise de balcon  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - garde-corps métallique  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - garde-corps en bois, en pierre, en béton  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - coins loggia  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - assise loggia   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| - parois loggia   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <b>Autres travaux</b>   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

## PERMIS D'URBANISME

Si les travaux sont soumis à la délivrance d'un permis d'urbanisme, copie de celui-ci doit être joint au formulaire de demande de la prime à l'embellissement des façades. Si demande(s) de permis en cours, joindre attestation(s) de demande.

### A REMPLIR PAR LE SERVICE DE L'URBANISME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Les travaux cochés "oui" ci-dessus sont subordonnés à la délivrance d'un Permis d'urbanisme  
*Veillez également cacheter le(s) devis, svpl.*

Date:

Nom et titre du fonctionnaire:

Signature:

Remarques du service de l'Urbanisme:

Référence du permis d'urbanisme:

Nombre de plan(s):

SCEAU COMMUNAL



# Liste des adresses utiles

## La Région

### Centre d'Information sur le Logement - CIL

(informations générales sur habiter à Bruxelles)

Rue du Progrès 80 bte 1, 1035 Bruxelles

0800 40 400 tous les jours ouvrables 09h00 - 12h00

aatl.logement@mrbc.irisnet.be

[www.bruxelles.irisnet.be](http://www.bruxelles.irisnet.be)

### Direction du Logement

(traitement des demandes d'une prime à l'embellissement des façades/ à la rénovation de l'habitat)

### Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement

#### Ministère de la Région Bruxelles-Capitale

Même adresse que le CIL

Numéro de téléphone repris dans le premier courrier

aatl.logement@mrbc.irisnet.be

[www.bruxelles.irisnet.be](http://www.bruxelles.irisnet.be)

**Direction Monuments et Sites** (pour les primes pour travaux de conservation de biens classés)

### Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement

#### Ministère de la Région Bruxelles-Capitale

Même adresse que le CIL

02 204 25 75

aatl.monuments@mrbc.irisnet.be

[www.monument.irisnet.be](http://www.monument.irisnet.be)

**Direction d'Urbanisme** (pour informations sur les permis d'urbanisme)

### Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement

#### Ministère de la Région Bruxelles-Capitale

Même adresse que le CIL - 02 204 23 77

aatl.urbanisme@mrbc.irisnet.be

[www.urbanisme.irisnet.be](http://www.urbanisme.irisnet.be) > Notions générales >

Types de permis > Le permis d'urbanisme

### Partenaires de la Direction du Logement de la Ministère de la Région Bruxelles-Capitale

### Conseillers en embellissement de la façade et en rénovation de l'habitat, *gratuit*.

Pour toutes les communes

#### 1000 Bruxelles Le Centre Urbain

Place Saint-Géry 1

02 512 86 19

info@curbain.be - [www.curbain.be](http://www.curbain.be)

Pour des communes spécifiques et avoisinantes

### Liste des associations membres du Réseau Habitat.

Certaines d'entre elles conseillent également les citoyens des communes avoisinantes.

#### 1000 Bruxelles Comité Général d'Action des Marolles

Rue de la Prévoyance 56

02 511 54 68

renovation.cgam@skynet.be

[www.marolles.eu](http://www.marolles.eu)

#### 1000 Bruxelles Convivence

Rue des Six Jetons 56

02 505 01 30

convivence@cnv-sl.irisnet.be

#### 1030 Bruxelles RenovaS

Place Collignon 41

02 215 85 16

info@renovas.be

[www.renovas.be](http://www.renovas.be)

#### 1050 Bruxelles Habitat et Rénovation

Chaussée d'Ixelles 288

02 649 77 46

cr.hr@skynet.be

[www.habitatetrenovation.be](http://www.habitatetrenovation.be)

#### 1060 Bruxelles Centre d'Accompagnement et de Formation pour Adultes (C.A.F.A.)

Rue du Fort 25

02 600 57 45

lstr@cpasstgilles.irisnet.be

#### 1070 Bruxelles Centre de rénovation urbaine

Chaussée de Mons 211

02 522 62 23

info@cru-csv.be

#### 1080 Bruxelles La Rue

Rue Ransfort 61

02 410 33 03

la\_rue@skynet.be

#### 1080 Bruxelles Maison de Quartier Bonnevie

Rue Bonnevie 40

02 410 76 31

bonnevie@bonnevie40.be

<http://bonnevie.vgc.be>

#### 1090 Bruxelles Maison de Quartier Bonnevie

de Molenbeek (est aussi active pour les contrats quartier à Jette)

#### 1190 Bruxelles Une Maison en Plus

Bd de la 2ème Armée Britannique 27

02 349 82 40

unemaisonenplus@hotmail.com

[www.unemaisonenplus.be](http://www.unemaisonenplus.be)

#### 1210 Bruxelles Maison de la Rénovation Urbaine

Rue de la Commune 62

02 217 94 40

info@maison-reno-huis.be

[www.maison-reno-huis.be](http://www.maison-reno-huis.be)

### Fédération des Agences Immobilières Sociales de la région bruxelloise

02 262 32 42

[www.fedais.be](http://www.fedais.be)

### Communes

**Sites des communes bruxelloises:** pour les coordonnées des services d'urbanisme, ainsi que les éventuelles primes communales

[www.bruxelles.irisnet.be](http://www.bruxelles.irisnet.be)

### Autres administrations

#### Receveur de l'Enregistrement et des Domaines

(Pour obtenir le certificat de propriété)

Rue de la Régence, 54, 1000 Bruxelles - 02 510 97 50

#### Administration du Cadastre

(Pour obtenir l'extrait de matrice cadastrale)

Bld du Jardin Botanique 50 bte 396,

1000 Bruxelles

0257 719 60 tous les jours ouvrables de

09h30 à 11h45 et 13h30 à 15h45

#### Service Public Fédéral Finances

(Commission d'enregistrement des entrepreneurs. Pour vérifier l'enregistrement des entrepreneurs)

02 572 57 57 (mentionner le nom et le numéro de l'entrepreneur)

<http://mineco.fgov.be> > Régulation du marché >

Qualité de la construction

#### Centre Scientifique et Technique de la

Construction – CSTC - (Pour obtenir des publications, des avis techniques et des réponses sur les questions générales)

02 502 66 90

[www.cstc.be](http://www.cstc.be)

**Prime énergie** (Pour obtenir des infos et pour demander les primes énergie)

**Service Public Fédéral Finances** (Pour obtenir des infos concernant les réductions d'impôt pour des investissements économiseurs d'énergie)

0800 120 33

[www.mineco.fgov.be](http://www.mineco.fgov.be) > Energie > Réductions d'impôts > Pour les habitations

#### Bruxelles Environnement

(informations sur les primes d'énergie)

02 775 75 75

[www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)

**Sibelga** - Service Primes (demande des primes d'énergie)

Quai des Usines 16, 1000 Bruxelles

[www.sibelga.be](http://www.sibelga.be)

#### Primes dans les autres régions

#### Primes, Service du Logement Région Wallone

Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes

081 33 21 11

#### Dienst Premies van het Vlaams Gewest, Vlaamse Gemeenschap

Avenue Roi Albert II 20, 1000 Bruxelles

02 553 82 98 ou 1700 numéro gratuit

Votre demande doit être introduite soit par courrier recommandé, soit déposée à l'accueil de la Direction du Logement, les jours ouvrables de 9H à 12H, CCN, Gare du Nord.



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
DIRECTION DU LOGEMENT

Rue du Progrès 80 bte 1

1035 Bruxelles